

CHAMPIGNE (Maine-et-Loire)

Manoir de Charnacé

Croisées

Vers 1560



Le manoir de Charnacé est bien connu. Sa remarquable authenticité et la qualité de ses ouvrages ont amené le Centre de recherches sur les monuments historiques à lui consacrer plusieurs relevés dès 1945¹. Les Compagnons du Devoir ont également publié un album comprenant sa plus remarquable croisée². Il ne s'agit pas ici de refaire un travail déjà réalisé, mais plutôt de le compléter par une nouvelle analyse des châssis de fenêtres et le relevé d'un châssis de l'escalier particulièrement bien conservé, l'ensemble de ces ouvrages étant déposés en attendant une restauration prochaine. Nous débuterons notre analyse par la croisée la plus étudiée et la plus complexe, celle du deuxième niveau de la façade nord (fig. E.1). Elle n'a subi aucune restauration. Le deuxième exemple, qui provient de l'escalier, nous permettra de compléter le travail de nos prédécesseurs et de voir une autre méthode pour assurer l'articulation des battants du côté des fiches. Enfin, la dernière croisée, située au niveau des combles, dans la lucarne passante, sera analysée brièvement. Très restaurée, nous nous bornerons à souligner ses différences avec la première et notamment la façon d'envisager la liaison de ses bâtis.

La croisée A (planches n°1 à 3, plans n°1, 2 et 7)

La menuiserie

Le bâti dormant

De dimensions exceptionnelles (2 845 x 1 803 mm), le bâti dormant est divisé par un meneau et un croisillon qui délimitent quatre compartiments. Il présente la particularité d'avoir un parement intérieur mouluré qui souligne les compartiments sur les trois côtés opposés aux battants de rives à fiches. Nous verrons dans le chapitre suivant la fonction de ces derniers. L'élégi central est ainsi bordé de deux corps de moulure comprenant chacun : une doucine, un filet et un quart-de-rond (plan n°2, élément 5).

Les vantaux vitrés

Bien que la croisée ait une partition classique à quatre compartiments, les vantaux vitrés sont au nombre de six (planche n°2). En effet, les deux du bas intègrent exceptionnellement deux nouveaux vantaux vitrés³. Leur bâti est assemblé à tenons et mortaises non traversées. Les grands vantaux du bas sont séparés et consolidés par une traverse intermédiaire⁴ sous laquelle prend place un petit vantail vitré. Il est à noter que cette traverse n'est pas axée sur la hauteur, contrairement aux usages pour ce type de conception, mais est réglée de façon à équilibrer les quatre volets des compartiments supérieurs. Les proportions sont donc plutôt inspirées des croisées à soubassement à panneaux. Au-delà de cette conception originale, c'est bien évidemment la façon dont



Fig. E.1. La façade nord sur cour

Photo Georges Estève (avant 1932)

Ministère de la Culture (médiathèque de l'architecture et du patrimoine)

1 Centre de recherches sur les monuments historiques (Ministère de la Culture), n° d'inventaire D3284 à D3314.

2 Les Compagnons menuisiers du Devoir, *Evolution des fenêtres du 15e au 20e siècle*, Paris, Librairie du compagnonnage, 1989, p. 7 à 12.

3 Il ne s'agit pas d'un cas unique. Un autre exemple de ce type est conservé au manoir de Nolongues à Jouarre (revue *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, n°31, p. 55).

4 A l'extérieur, les arasements de cette traverse sont droits, ce qui fait dire aux Compagnons du Devoir que l'arasement biais restait encore inconnu ou peu employé. Nous verrons plus loin sur le châssis B de l'escalier que l'arasement biais est connu et maîtrisé. Il s'agit sans doute ici d'une facilité que s'est accordé le menuisier qui avait des arasements logiquement droits à l'intérieur.

s'imbriquent les bâtis les uns dans les autres qui retiendra notre attention. Du côté des fiches, les battants sont au même nu, alors que sur les trois autres côtés les éléments se recouvrent par l'intermédiaire de feuillures et d'élégis (plans n°1 et 2). Des battants du même type sont employés dans les années 1540 au château de la Roche-du-Maine à Prinçay⁵. Alors que le recouvrement commence à s'installer, les fiches aux ailes entaillées en permettant l'emploi sur les quatre côtés semblent encore être dans une phase de mise au point. A Prinçay, les battants le long des ébrasements demeurent donc sur un même plan pour conserver des charnières en applique. Leur conception est ainsi totalement rationnelle. Ici, l'adoption d'un système aussi compliqué paraît surprenant. Le recouvrement complet est désormais maîtrisé, comme nous le verrons plus loin sur le châssis de l'escalier et la croisée de lucarne. Il faut donc chercher ailleurs la justification de ce procédé qui perdurera bien au-delà de ce milieu du XVI^e siècle, puisque nous l'avons observé quelque cinquante ans plus tard à l'hôtel de Lantivy à Château-Gontier (étude n°53003). D'après Hugues Poulain⁶, le menuisier aurait employé cette technique pour limiter l'épaisseur totale de sa croisée qui comprend quatre bâtis superposés. Dans le cas présent, cette explication est évidemment plausible. Pour le châssis de l'escalier qui suit et les demi-croisées de l'hôtel de Lantivy, composés traditionnellement de trois bâtis, elle est moins pertinente. On peut également penser que certains menuisiers l'ont privilégiée par sécurité. En effet, d'un point de vue technique, les assemblages des battants à fiches sont les plus sollicités. Ils doivent résister à l'affaissement et à la traction dans des conditions atmosphériques variables⁷ et ce durant des décennies. On notera ainsi que cette croisée de près de cinq siècles nous est parvenue sans désordres majeurs. Notre hypothèse se confronte toutefois à la croisée C de lucarne qui adopte des recouvrements classiques, alors que ses dimensions sont elles aussi importantes (environ 2,15 m par 1,80 m). La persistance de cette curieuse technique reste donc pour le moins énigmatique.

Les volets

Les volets sont composés chacun d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, lequel est divisé par un ou deux montants intermédiaires suivant son emplacement. Ces montants sont moulurés aux deux parements d'un élégi bordé de deux corps de moulures identiques au dormant (plan n°2, élément 9). Les larges élégis simulent autant de panneaux et affinent des structures très robustes où les réels panneaux à glace ont en fait une place limitée. Associés à des chanfreins arrêtés qui n'entament pas les assemblages, les bâtis ne risquent pas de s'affaisser. Là encore, les volets possèdent une feuillure périphérique extérieure pour leur conserver des sections correctes tout en les encastrant au plus près des vitreries pour en limiter l'épaisseur finale et la perception (plan n°2, élément 8).



Fig. E.2. Vantail de porte avec élégis identiques au châssis B

La serrurerie

Les organes de rotation

Les volets comme les vantaux vitrés sont ferrés sur des fiches à broche rivée à cinq nœuds articulés sur deux lames, ces dernières étant fichées en biais dans les montants (fig. 3.3).

Les organes de fermeture

Quelle que soit leur hauteur, les vantaux vitrés sont fermés par des targettes et les volets par des loquets (fig. 3.6). Leur platine est découpée suivant une même forme et entaillée de leur épaisseur dans le bois. A l'instar de l'hôtel de Lantivy, le quart-de-rond qui cerne les bâtis est arrêté au droit des platines (fig. 3.5 et 3.6).

Les organes de consolidation

Les assemblages des volets et des vantaux vitrés sont consolidés par des équerres entaillées dont les extrémités sont légèrement évasées suivant un modèle qui deviendra rapidement courant (fig. 1.4 et 3.2).

Les organes de fixation

La croisée était maintenue par des pattes à sceller et par un boulon à tête décorée de feuillages et soulignée par deux rosaces superposées en fer repoussé (fig. 3.4).

Le châssis B⁸ (planche n°4, plans n°3 à 7)

La conception de ce petit châssis est très proche de la grande croisée. On notera toutefois que son vantail vitré est ici consolidé par un important soubassement à panneaux dont le montant intermédiaire, comme celui du volet, est largement dimensionné (fig. 4.1 et 4.2). Sur le volet, l'élégi central équivaut à la largeur d'un panneau. Les corps de moulures qui bordent l'élégi ont cependant remplacé le quart-de-rond de la

5 Relevé du Centre de recherches sur les monuments historiques (C.R.M.H.) n°153 à 167. Datation par la dendrochronologie (Archéolabs réf. ARC95/R1062D). Le C.R.M.H. a étudié un autre exemple du même type daté de 1550-1575 au château de Launay de Gennes à Dénézé-sous-le-Lude dans le Maine-et-Loire.

6 H. Poulain, *Les menuiseries de fenêtres du Moyen Age à la révolution industrielle*, l'apart, 2010, p. 57.

7 Rappelons que le caractère anisotrope du bois fait varier ses dimensions et nuit à la stabilité des assemblages.

8 Le châssis étudié provient de la façade ouest de la tourelle d'escalier. Protégé par un appentis, il est particulièrement bien conservé. Un châssis de ce type a fait l'objet d'un relevé succinct du Centre de recherches sur les monuments historiques, trois exemplaires étant conservés et plus ou moins restaurés. Ils adoptent tous la même conception et notamment des battants, du côté des fiches, affleurés au même nu comme nous le verrons plus loin en détail. Or, le relevé du CRMH (n°D3284 à D3287) reproduit des battants à recouvrement traditionnel qui ne correspondent à aucun exemple retrouvé sur place. Sur ce point, son relevé doit donc être regardé avec circonspection.

croisée par une seconde doucine (plan n°5, sections A-A et B-B). Mais l'aspect le plus important concerne les battants du côté des fiches où la conception de la croisée est ici limitée au seul vantail vitré, le volet adoptant un recouvrement classique sur ses quatre rives (plan n°5). Le menuisier a peut-être voulu simplifier la technique de ce petit châssis moins sollicité. Les fiches sont donc posées suivant deux méthodes. Entre le dormant et le vantail vitré où les bâtis sont affleurés au même nu, les ailes sont fichées en biais, tandis qu'entre le vantail et le volet les fiches adoptent le ferrage qui deviendra classique, l'aile du premier étant fichée perpendiculairement à son parement et l'aile du second étant fichée dans le même plan (fig. 4.3).

Essai de restitution de la vitrerie (plan n°6)

La croisée C que nous étudions au chapitre suivant a été restaurée avec une vitrerie à bornes en carré. Le propriétaire du manoir conserve une vitrerie ancienne du même type. Ses verres sont verdâtres et présentent des rayures concentriques qui permettent de préciser qu'ils ont été débités dans des plats de verre circulaires. Son réseau est composé de plombs de 8 mm dont les âmes striées permettent d'identifier l'utilisation du tire-plomb ou rouet pour leur fabrication⁹. Les vitreries à bornes sont attestées depuis les années 1540. Le châssis B étant particulièrement bien conservé, nous avons recherché sur son parement extérieur toutes les traces laissées par sa vitrerie ancienne, c'est-à-dire les empreintes laissées par les clous dans les feuillures à verre et par les vergettes. Sur le plan n°6 figurent en trait fort les empreintes certaines et en trait fin celles plus douteuses. Pour notre essai de restitution, nous avons repris très exactement le module de la vitrerie ancienne conservée. Le résultat obtenu n'est pas totalement satisfaisant, certaines empreintes avérées ne coïncidant pas avec les intersections des plombs. Il faut toutefois rappeler que les vitreries anciennes n'ont pas la régularité d'un dessin. De la même façon, si le désaxement du panneau de vitrerie peut paraître curieux, l'analyse des vestiges permet de constater que les vitreries anciennes respectaient rarement la symétrie qu'on leur donne aujourd'hui. Au vu des éléments d'analyse disponibles, il est impossible d'être affirmatif sur le dessin des panneaux de vitres d'origine.



Fig. E.3. Vantail de porte avec élégis cannelés proches des panneaux de la croisée C

La croisée C (planche n°5)

L'aspect de cette croisée de lucarne diffère quelque peu de la grande croisée du deuxième niveau. Elle reprend toutefois les mêmes modèles de serrurerie et la partition des vantaux vitrés pour équilibrer la hauteur des quatre volets du haut, laissant ainsi une place réduite aux compartiments vitrés du bas. Au titre des différences, il faut noter l'austérité de sa face intérieure, l'absence d'équerres de renfort, une structure de volet plus légère, mais consolidée par des panneaux arasés en parement intérieur, ainsi qu'un décor plus inspiré par la Renaissance. Mais c'est la conception des battants du côté des fiches qui retiendra principalement notre attention puisque le menuisier adopte ici un recouvrement classique sur les vantaux et les volets alors que la croisée a des dimensions importantes et qu'elle aurait pu calquer la technique de la première croisée étudiée. Il est bien évidemment impossible d'être catégorique, mais on peut émettre l'hypothèse que l'adoption de bâtis cintrés en élévation a conduit le menuisier à abandonner une technique mal adaptée à cet usage. Elle n'est pas impossible puisque nous l'avons observée sur la demi-croisée plus récente de l'hôtel de Lantivy à Château-Gontier, mais son usage occasionne des changements de plans difficiles à maîtriser et pour le moins disgracieux.

Datation

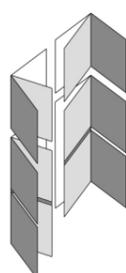
Les conceptions adoptées sur la croisée A et le châssis B permettent de les situer dans une même campagne de travaux. Quant à la croisée C, malgré quelques différences, elle semble pouvoir être regroupée avec les autres. La date de 1559 est gravée sur le porche du bâtiment. Les techniques étudiées sur les trois châssis, malgré quelques divergences, peuvent être rapprochées plus ou moins de ce millésime et datées des années 1560.

Situation



Typologie

Type 4.MM.T



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A
- Planche n°2 : Croisée A
- Planche n°3 : Croisée A (détails)
- Planche n°4 : Châssis B
- Planche n°5 : Croisée C
- Plan n°1 : Croisée A / section horizontale (compartiment inférieur gauche)
- Plan n°2 : Croisée A / section horizontale (compartiment inférieur gauche)
- Plan n°3 : Châssis B / élévation intérieure
- Plan n°4 : Châssis B / élévation extérieure
- Plan n°5 : Châssis B / sections
- Plan n°6 : Châssis B / essai de restitution de la vitrerie
- Plan n°7 : Croisée A et châssis B / serrurerie

⁹ L'usage du tire-plomb est attesté depuis les années 1540. Il convient toutefois d'être prudent sur l'ancienneté de cette vitrerie. Selon Laurence Cuzange et Annick Texier, « si un plomb ancien rainuré témoigne obligatoirement de son passage au tire-plomb, l'inverse ne se vérifie absolument pas. Beaucoup pensent que les crans des roulettes sont nécessaires à l'entraînement de la baguette ; il n'en est rien, plusieurs échantillons portent les traces du tréfilage sur la surface des ailes (légers bourrelets sur les bords des ailes) et présentent une gorge absolument lisse. Il semble que les baguettes étirées les plus anciennes n'aient pas ces marques de roulettes crantées. On observe les premières rainures sur des plombs datés du XVIIe siècle ». L. Cuzange et A. Texier, « Les plombs des vitraux : caractéristiques et typologie », dans *L'homme et la matière*, actes du colloque de Noyon, 16 et 17 novembre 2006, Paris, Picard, p. 224.